

Association ŒUVRE FALRET - Siège

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 16 mars 1849

📍 : 49, rue Rouelle 75015 PARIS - www.falret.org

☎ : 01 58 01 09 03 - 📠 : 01 45 79 82 72



Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Rapport d'activité 2015

Table des matières

1. INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE	3
2. PRESENTATION DU SAVS PARIS	3
2.1. Cadre législatif et réglementaire :	3
2.2. L'équipe du SAVS PARIS	5
2.3. La démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité	8
3. L' ACTIVITE DU SAVS PARIS	9
3.1. Les 206 situations de personnes ayant été signalées au SAVS PARIS en vue d'un accompagnement en 2015	9
3.2. Les 103 personnes accompagnées en 2015	12
3.3. L'activité 2015 en chiffres	19
3.4. Le Groupe d'Expression des personnes accompagnées	20
3.5. L'intervention de la psychologue au SAVS Paris	21
4. L'ACCES A LA CULTURE : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté	23
4.1. L'accès à la culture au SAVS PARIS	23
4.2. La culture, support au projet d'accompagnement des personnes	24
5. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE	26
5.1. Les rencontres partenariales :	26
5.2. Les activités et événements collectifs :	27
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	35

1. INTRODUCTION DE LA DIRECTRICE

Sur un plan institutionnel, le SAVS a vécu sa première année pleine au sein du Pôle Services Paris. 2015 a été aussi l'année d'un changement de direction avec une passation de fonction au cours du dernier trimestre de l'année.

L'Œuvre Falret a été lauréate du « Prix Première Chance attribué par L'Oréal Luxe / CODES » (Cours d'Esthétique à option humanitaire et sociale) en 2014 pour son projet socioesthétique, initié en 2013 par le SAVS Paris, qui s'est concrétisé en septembre 2014 et qui s'est épanoui en 2015. Cet atelier a profité aux personnes accompagnées des établissements du Pôle Insertion Sociale et du Pôle Services Paris. Son franc succès, notamment du fait du professionnalisme et des qualités relationnelles de l'esthéticienne, nous amène à vouloir réitérer cette belle expérience sur 2016 et pourquoi pas les années suivantes, sous réserve de la recherche et l'obtention des financements nécessaires.

Cette année encore, la Direction Générale a proposé aux établissements de l'association de réfléchir autour d'une thématique, à choisir parmi trois proposées.

Le SAVS a opté pour celle de l'accès à la culture : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté ?

Ce thème a été privilégié car bien au-delà d'assurer les seuls besoins primaires de chacun, une des missions du SAVS est de privilégier, de favoriser l'accès à toute forme de culture.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme cite d'ailleurs ce droit à deux reprises, dans son texte fondateur aux articles 22 et 27 :

« Toute personne, est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité »

« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent ».

2. PRESENTATION DU SAVS PARIS

2.1. Cadre législatif et réglementaire :

Missions et modalités d'accompagnement (individuel & collectif)

Agréé par le CROSMS (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale) en 2005, l'établissement SAVS PARIS est constitué de deux sites :

- **Le SAVS 17**, 135, rue de Saussure-75017 Paris, ouvert depuis le 1^{er} juillet 2007 ;
- **Le SAVS 12**, 1, bis Impasse Druinot-75012 Paris, ouvert depuis le 1^{er} février 2008.

L'établissement dispose d'une capacité totale d'accueil de **95** places.

Le cadre légal fixant les missions du SAVS est le suivant :

⇒ **La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale¹, qui confère une reconnaissance légale à l'élargissement des missions de l'action sociale et médico-sociale.

⇒ **La loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées², qui apporte une nouvelle définition du handicap et inclut pour la première fois dans un texte législatif, la notion de « handicap psychique ».

Créés par le **décret du 11 mars 2005**, les SAVS fondent leurs actions sur l'individualisation de l'accompagnement et leurs projets socio-éducatifs visent la (ré)intégration de la personne dans son

1 Loi modifiant la loi n°75-5035 du 30 janvier 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales.

2 Loi modifiant la loi n°75-535 du 30 janvier 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

espace de vie et plus généralement dans la cité, en lui proposant les moyens d'en utiliser les ressources et les avantages.

Nous nous inscrivons également dans le cadre des schémas directeurs, plus particulièrement celui du **Schéma 2012-2016 pour l'autonomie et la citoyenneté des parisiens handicapés**.

La mission principale du SAVS consiste en l'accompagnement social des personnes dans tout ou partie des actes de la vie quotidienne. Il s'agit d'éviter le repli sur soi et l'isolement en construisant, un projet personnalisé adapté aux aspirations et potentialités de chaque personne.

L'accompagnement socio-éducatif veille à considérer la personne comme co-créatrice de son évolution. Son adhésion est, de fait, primordiale même si elle n'a pas été en mesure d'initier elle-même la démarche vers le SAVS.

Le travail d'accompagnement social s'effectue en collaboration avec des partenaires de tous horizons, dont l'entourage familial et affectif des personnes, si celles-ci sont d'accord.

Au regard de la convention signée avec la DASES de Paris (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé), notre financeur, le 25/06/2007, toute personne domiciliée à Paris souhaitant être accompagnée en SAVS, doit disposer :

- ✓ **D'une notification d'orientation en SAVS**, en cours de validité, délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Paris. La durée de l'accompagnement au SAVS n'est pas limitée dans le temps, sous réserve de la durée inscrite sur la notification d'orientation de la CDAPH.
- ✓ **D'une notification d'admission à l'Aide Sociale Légale**, en cours de validité, instruite par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) du lieu de domiciliation de la personne et émanant de la DASES.
Cette attestation signifie que la DASES accepte de financer la place de la personne en SAVS, si celle-ci répond à certaines conditions (être domicilié à Paris, revenus, etc.)

Le public accueilli

Le SAVS PARIS accompagne des parisiens, âgés de plus de 18 ans, sans limitation d'âge, souffrant de troubles psychiques.

L'une des particularités du handicap psychique est de ne pas évoluer de façon linéaire. Les personnes accueillies éprouvent souvent des difficultés dans l'acquisition et/ou le maintien de liens sociaux, ayant pour conséquences un repli sur elles, un amoindrissement de leurs envies et capacités d'initiative, une difficulté à faire émerger leurs besoins et désirs.

La variabilité de leur santé psychique les fragilise et peut provoquer leur isolement, voire leur exclusion, face à un entourage ne sachant ou ne pouvant pas forcément s'y adapter.

Le SAVS peut alors fonctionner comme un point de repère étayant pour le public accueilli.

Les objectifs et les moyens

L'objectif est de travailler à partir des capacités et potentiels d'évolution des personnes, tout en prenant en compte leurs difficultés. Le SAVS vise à mobiliser leurs capacités dans toutes les dimensions de la vie, en prenant fortement appui sur leur environnement. Le service intervient notamment en complémentarité des structures de soins.

Il s'agit de leur permettre de (re)trouver une place dans la cité et de décroquer leur univers, parfois restreint à la fréquentation unique des lieux de soins. Il s'agit également de favoriser leur ouverture vers l'extérieur par le biais d'un accompagnement individuel, mais aussi par la mise en place d'activités collectives.

L'accompagnement se décline ainsi en deux modalités d'intervention complémentaires : individuelle et collective.

L'accompagnement individuel

Il s'agit d'une rencontre entre la personne accompagnée et l'accompagnateur social qui définissent ensemble et selon un rythme individualisé, les modalités pratiques de l'accompagnement préalablement dont les grandes lignes ont été envisagées lors de l'entretien de premier accueil (avec le chef de service et le psychologue), puis lors de l'entretien d'admission (avec le chef de service et l'accompagnateur social référent). L'accompagnement débute et sera formalisé dans un Projet Personnalisé d'Accompagnement (bilan/perspectives), réétudié en équipe au minimum une fois par an.

L'accompagnement social se construit à partir de la demande initiale de la personne, laquelle peut porter sur des domaines très variés.

Concrètement, la personne peut être reçue en entretien individuel au service; elle peut bénéficier de visites à domicile, parfois recevoir des visites lorsqu'elle est hospitalisée ou encore être accompagnée pour toute démarche (sociale, médicale, de loisirs, administrative, etc.)

Les temps collectifs

Il s'agit de temps au service ou à l'extérieur pendant lesquels les personnes partagent, en groupe, un moment convivial. Les temps collectifs peuvent prendre la forme d'ateliers ayant différents supports (cuisine, création artistique, informatique, jardinage, activité sportive, jeux de société, bricolage, expression corporelle, etc.). A l'extérieur, il s'agit de proposer des sorties culturelles et de loisirs.

L'équipe encouragera les personnes à participer à ces moments, sans pour autant les y contraindre. La participation aux temps collectifs peut également faire partie du projet de la personne accompagnée. Ils sont importants car ils vont permettre à chacun de s'appuyer sur les ressources du groupe en y apportant sa singularité et ses expériences, dans l'objectif de construire un « vivre ensemble » au sein du SAVS, qui pourra donner l'envie de l'expérimenter en d'autres lieux et circonstances et avec d'autres personnes.

Ainsi, accompagnement individuel et collectif sont liés, l'un et l'autre pouvant s'enrichir mutuellement, selon le projet de la personne.

2.2. L'équipe du SAVS PARIS

M^{me} Ghislaine BOUGET, Directrice du Pôle Services Paris, a quitté ses fonctions début novembre 2015 (départ à la retraite). Elle a été remplacée par M^{me} Carole GODIN.

En 2015, l'établissement a connu des mouvements de personnel :

Au SAVS 12 :

- ✓ Une accompagnatrice sociale, en congé parental à temps partiel (80 puis 90%) depuis octobre 2014, a quitté son poste début novembre 2015. Elle a été remplacée, en CDI, par une accompagnatrice déjà en poste, elle-même en CDD depuis mars 2014.
- ✓ Une autre accompagnatrice sociale est partie en congé maternité du 18/01 au 09/05/2015 puis en congé parental à compter du 10/05/2015, pour une durée d'une année. Elle a été remplacée par une accompagnatrice sociale, qui a pris ses fonctions le 18/11/2015.
- ✓ Une troisième accompagnatrice est partie en congé maternité le 30/12/2015 et sera remplacée, en 2016, dans ce cadre.
- ✓ La psychologue du service est également partie en congé maternité début décembre 2015.
- ✓ Enfin, la secrétaire chargée d'accueil en CAE depuis deux années, s'est vue proposer un CDI début octobre 2015, mais en subissant une réduction de 50% de son temps de travail (passage de 28h à 14h par semaine).

Au SAVS 17 :

- ✓ Un accompagnateur social a quitté le service fin janvier 2015, il a été remplacé début mars.
- ✓ La psychologue du service, en poste depuis le 01/06/14, a quitté le service le 26/01/15. Elle a été remplacée par une salariée en poste au sein de l'association le 04/02/15.
- ✓ La Direction du SAVS n'a pas renouvelé le CUI-CAE, prévu initialement pour 5 années, de la secrétaire chargée d'accueil, en poste depuis le 15/07/13. Son contrat s'est donc achevé le 14/01/15. Elle a été remplacée le 17/03/15 (personne bénéficiant d'un CAE d'une année)
- ✓ Le SAVS 17 accueille, du 14/12/15 au 29/04/16, une stagiaire CESF 3^{ème} année.

ne demande d'accueil de stagiaires a été faite au budget 2015 ne demande de stagiaire a
L'équipe du SAVS est toujours composée des équipes présentes sur chaque site, d'une Directrice (0.14 ETP) et d'un Comptable (0.16 ETP), rattachés au SAVS mais non physiquement sur place.

Evolutions entre le 01/01/15 et le 31/12/15 :

Nb de salariés présents au 01/01/15	16 (12,30 ETP)
Nb de salariés présents au 31/12/15	16 (12,30 ETP)

Concernant les salariés présents sur sites, le BP 2015 prévoyait la répartition suivante :

Directeur : 0,14 ETP (1 salarié)

Comptable : 0,16 ETP (1 salarié)

Chef de Service : 2 ETP (2 salariés)

Psychologue : 0,4 ETP (2 salariés)

Accompagnateurs sociaux : 8 ETP (8 salariés).

Secrétaire chargée d'accueil : 1,6 ETP (1 secrétaire en CAE à 0.8 ETP par site).

Qualification et temps de travail des équipes présentes sur chaque site au 31/12/15

Poste occupé	Qualification	Temps de travail mensuel (heures)
Chef de service SAVS 12	Assistant de Service Social (DEIS)	151,67
Chef de service SAVS 17	Assistant de Service Social (CAFERUIS)	151,67
Psychologue SAVS 12	Master psychologue clinicien	30,33
Psychologue SAVS 17	Master psychologue clinicien	30,33
Accompagnateur social SAVS 17	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	151,67
Accompagnateur social SAVS 17	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	151,67
Accompagnateur social SAVS 17	Educateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 17	Educateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Assistant de service Social	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Educateur Spécialisé (congé parental)	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Educateur Spécialisé	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	151,67
Accompagnateur social SAVS 12	Conseiller en Economie Sociale et Familiale	151,67
Secrétaire SAVS 12	Assistante administrative	121,34
Secrétaire SAVS 17	DEUG Mathématiques Informatique	121,34

Les professionnels du SAVS PARIS ont pu bénéficier des formations suivantes :

🔗 Formations et groupes de travail associatifs :

❖ « Initiation aux troubles psychiques » (personnels socio-éducatifs et paramédicaux) :

1 accompagnatrice sociale (3 journées)

❖ « Initiation aux troubles psychiques » (personnels administratifs et services généraux)

1 secrétaire chargée d'accueil (2 journées)

❖ « **Groupe de travail sur l'Interculturalité** » :

1 accompagnatrice sociale (2 journées)

❖ « **Le travail social avec les groupes** » (ANDESI-Œuvre Falret)

2 accompagnatrices sociales (3 journées)

❖ « **Groupe Clinique de l'Accompagnement 2015** » sur le thème du « **Contrat** »

2 accompagnatrices sociales

❖ « **Formation Excel** »

1 secrétaire chargée d'accueil (2 journées)

❖ « **La prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes accompagnées** »
(CREDAVIS)

2 accompagnatrices sociales + 1 chef de service (4 journées)

🔗 **Formations et séances d'informations de la Coordination Sociale Territoriale DASES (8^{ème}/17^{ème} arrd.) :**

Le SAVS 17 poursuit, depuis début 2014, sa participation aux sessions d'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires, ainsi qu'aux réunions de coordination, organisées par cette coordination :

✓ **Session d'accueil des nouveaux professionnels et stagiaires du 22/01/15 :**

Intervention de la chef de service et d'une accompagnatrice sociale sur le thème de la santé (présentation du SAVS Paris)

✓ **Réunion de coordination du 03/04/15** relative à la MDPH et à l'évolution du règlement intérieur de la CAF (participation d'une accompagnatrice sociale)

✓ **Réunion de coordination du 22/09/15** relative à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) (participation d'une accompagnatrice sociale)

✓ **Journée de sensibilisation du 02/11/15** sur le thème « Violences conjugales, psychotrauma et conséquences sur les enfants » (participation d'une accompagnatrice sociale)

✓ **Réunion de coordination du 20/11/15** relative au surendettement (participation de 2 accompagnatrices sociales)

🔗 **Formations effectuées dans le cadre des relais du champ social**

✓ « **Médiation culturelle** » au centre Pompidou : une accompagnatrice sociale de novembre 2014 à juin 2015 (1/2 journée par mois)

✓ « **Les Stages intensifs du Centre Pompidou** » : une accompagnatrice sociale (2 journées)

🔗 **Formations effectuées dans le cadre du plan de formation 2015 :**

✓ « **Sensibilisation à la clinique psychiatrique** » L'Elan Retrouvé (10 séances de 3 heures entre février et décembre 2015.) : une accompagnatrice sociale

✓ « **Réussir un projet culturel : des clés au service de l'insertion sociale** » Cultures du Cœur (4 jours) : une accompagnatrice sociale

✓ « **Comprendre et accompagner la non demande** » IRTS Paris (3 jours) : une accompagnatrice sociale, qui avait initialement choisi une autre formation sur « Les souffrances psychiques » de 4 jours à l'IRTS Paris, mais qui a été annulée par le centre de formation.

✓ **Bilans de compétences** finalisés en janvier 2015 pour une accompagnatrice sociale et une chef de service.

✓ **Analyse des pratiques** pour les accompagnateurs sociaux : 5 séances de 2h chacune animées par un psychologue extérieur (12/02, 09/04, 25/06, 03/11 et 15/12/15)

Deux salariées ont vu leur formation annulée par l'organisme de formation (Institut Repères) : il s'agissait d'une formation sur « Le transfert dans les pratiques sociales » (5 jours) et d'une autre sur « Les violences conjugales et familiales » (5 journées également).

Ces annulations ont conduit à décider de proposer une formation collective en mutualisation avec les établissements du Pôle Services Paris d'une journée sur « **La gestion de la violence** » (Fractale) :

8 accompagnateurs sociaux + 2 secrétaires chargées d'accueil + 2 chefs de service + 8 salariés d'Ariane Falret.

✎ Formations effectuées dans le cadre des Actions Prioritaires Régionales proposées par UNIFAF (OPCA) :

✓ « **Articulation entre prise en charge individuelle et approche collective : quel défi pour les professionnels ?** » (ARIP-ICS) : deux accompagnatrices sociales (4 jours)

✓ « **Personnels Administratifs et Généraux : quelle place dans la relation à l'utilisateur ?** » (Defitem) : une secrétaire chargée d'accueil (4 jours)

✓ « **Les conduites addictives : prévenir, accompagner, soigner** » (Formavenir Performances) : une accompagnatrice sociale (3 jours)

2.3. La démarche d'évaluation interne et d'amélioration continue de la qualité

Le SAVS PARIS a finalisé la conduite de sa démarche d'évaluation interne en 2014. Elle avait débuté en 2008.

Le dernier Plan d'Amélioration de la Qualité était relatif à la **révision du projet d'établissement**, dont la version initiale avait été validée en décembre 2007. Le projet d'établissement a été finalisé, validé et diffusé dans le courant du premier trimestre 2015.

Cette année marque donc la fin d'un cycle d'évaluation pour le SAVS PARIS qui a néanmoins poursuivi ses réflexions sur la manière dont les professionnels pouvaient améliorer et adapter leurs pratiques aux besoins des personnes accompagnées. Ainsi, les deux sites ont travaillé sur des thèmes divers allant, parfois, jusqu'à remodeler leurs outils.

Les sujets suivants ont fait l'objet de réunions et d'échanges en équipe :

✓ « **Les règles de fonctionnement et de savoir vivre au service** » : il a été jugé nécessaire par les professionnels de repenser un cadre, en concertation avec les personnes accompagnées, car certains comportements rendaient difficile « l'être ensemble » (ex : respect de l'autre, de la liberté d'expression, des lois en vigueur relatives aux propos injurieux, racistes, sexistes, dénigrants et diffamants, respect des lieux et des horaires, des règles d'accueil et de circulation dans les services, des règles d'hygiène, etc.)

✓ « **L'admission** » au SAVS 17 : comment intégrer davantage les accompagnatrices sociales dans le processus d'admission ?

✓ « **Les temps collectifs** » : au SAVS 17, le besoin de réfléchir annuellement sur ces temps a conduit à mener une enquête de satisfaction, entre mai et juin 2015, auprès des personnes accompagnées à laquelle un peu plus de 65% d'entre elles ont répondu.

✓ **Le Projet Personnalisé d'Accompagnement** : l'équipe du SAVS 17 avait revu son outil en 2014, en donnant plus de visibilité (ajout de parties dédiées à la participation de la personne à cette élaboration commune). En 2015, l'équipe du SAVS 12 a mené également cette réflexion en réadaptant son outil.

✓ **Comment faire vivre le Groupe d'Expression** afin qu'il soit réellement l'instance des personnes accompagnées ? Sortant d'un fonctionnement où le CVS était l'instance de représentation des personnes accompagnées, le SAVS s'est doté d'un autre espace de parole et d'expression : nous

nous sommes questionnés sur le déroulé des réunions des groupes d'expression, la place des personnes accompagnées et celle des professionnels au sein de ces groupes, sur la manière dont nous devons rendre visible le contenu de ces réunions, etc.

La plupart de ces thématiques, qui nécessitent d'être toujours en réflexion, ont mis en avant des points à retravailler ou de vigilance qui alimenteront le travail d'évaluation prévu en 2016.

Début juin 2015, la Direction Générale de l'Association a proposé aux établissements de participer à un groupe de travail, afin de faire le bilan, sur le plan associatif, de la précédente évaluation interne, de clarifier le contexte et de donner des propositions méthodologiques pour la deuxième évaluation interne.

Une des chefs de service du SAVS Paris a participé à ce groupe.

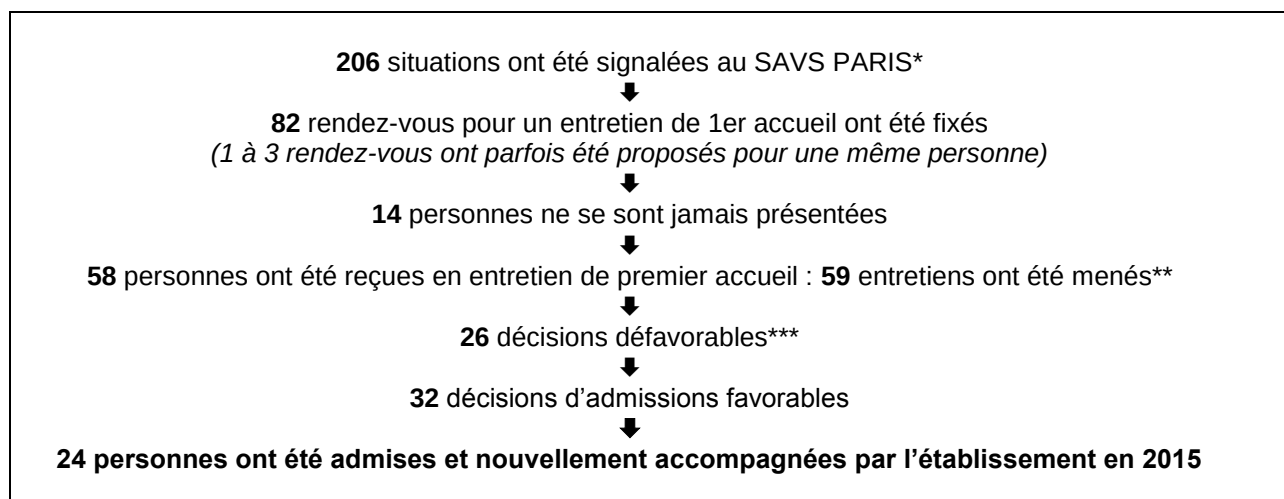
Mi-septembre, accompagnée de la Direction Générale, elle a présenté à l'ensemble des cadres de Direction de l'Œuvre Falret, le déroulement et les étapes envisagés pour la démarche d'évaluation interne 2016.

L'organisme de formation IRFA Evolution accompagnera à nouveau le SAVS. Contrairement à la première démarche d'évaluation, il a été décidé que deux Référents Démarche d'Évaluation (un RDE par site) soient désignés. En outre, le temps de travail plus important de la psychologue nous permettra, cette fois ci, de compléter le COPIL, qui sera ainsi représentatif de toutes les fonctions professionnelles.

Nous veillerons à inclure les personnes accompagnées lors de moments clés de cette démarche.

3. L'ACTIVITE DU SAVS PARIS

3.1. Les 206 situations de personnes ayant été signalées au SAVS PARIS en vue d'un accompagnement en 2015



*Les situations signalées n'aboutissent pas systématiquement à un entretien de premier accueil.

** Une personne a été rencontrée deux fois, car elle s'était initialement présentée avec sa compagne, une réflexion supplémentaire a été nécessaire, tant pour cette personne que pour les professionnels, afin de se prononcer sur la demande d'accompagnement (suivi individuel ou du couple ?)

Cette année, 12 pré-visites (préalablement à l'entretien de premier accueil) ont été effectuées à la demande des professionnels orienteurs ou des personnes, toujours dans l'objectif d'un premier contact rassurant.

Près de la moitié des ces rencontres n'aboutissent pas à une admission.

Si l'on exclue les notifications MDPH « papier » directement reçues par les services, les chefs de service et secrétaires chargées d'accueil ont échangé avec 112 personnes, que ce soit avec elles-mêmes, leur entourage familial ou médico-social.

Un temps non négligeable est donc utilisé pour procéder à une pré-évaluation, allant jusqu'à une préconisation d'orientation, voire une orientation plus appuyée par un contact avec les professionnels.

Sur les 206 situations signalées, nous notons cette année encore, que 7 personnes déjà signalées, reçues ou accompagnées les années précédentes, se sont de nouveau adressées au SAVS en 2015. 1 personne a finalement été admise en 2015. Aucune personne n'a été réadmise.

*** Les **26 décisions de refus** ont été émises par le SAVS pour les raisons suivantes :

- ↳ **8** personnes devaient, selon notre évaluation, préalablement mener à bien un projet de soin en amont du SAVS, leur état de santé n'étant pas stabilisé. A noter cette année, l'alcoolisation massive de deux d'entre elles.
- ↳ **7** personnes ne correspondaient pas au public accueilli au sein du SAVS, leur handicap le plus invalidant était sur le versant de la déficience intellectuelle (4 personnes) ou de l'autisme (3 personnes)
- ↳ **5** personnes n'ont finalement pas souhaité débiter un accompagnement
- ↳ **1** personne n'a donné aucune suite à notre avis favorable d'admission
- ↳ **1** personne a été réorientée vers un SAVS plus proche de son domicile
- ↳ **1** personne a été réorientée vers un service social de droit commun, sa problématique relevant uniquement du relogement et non de troubles psychiques
- ↳ **1** personne avait une demande en décalage avec les missions du SAVS
- ↳ **1** personne pour laquelle la situation globale était très floue, nécessaire à revoir lors d'un second entretien lorsque les choses se seraient précisées.

ORIGINES DES 206 SITUATIONS SIGNALEES	% des personnes signalées
Services sociaux et assimilés :	48% (99 pers.)
Service Social Départemental Polyvalent DASES	4 pers
Service social ou orientation de la MDPH	94 pers.
Service social du Personnel de la Ville de Paris	1 pers.
Structures sociales et médico-sociales (santé mentale) :	21% (43 pers.)
Institut Médico Educatif (déficience intellectuelle)	1 pers.
SESSAD Autisme	2 pers.
SAMSAH/SAVS Province	1 pers.
SAMSAH parisien	1 pers.
Structures de soins spécialisés (HDJ)	9 pers.
Structures d'hébergement social	6 pers.
Structures d'insertion professionnelle généralistes/spécialisées	19 pers.
ESAT (dont 1 Le Colibri de l'OF)	4 pers.
CMP, Hôpitaux psychiatriques et services de psychiatrie d'hôpital général (AP-HP), psychiatrie libérale :	14,5% (30 pers.)
CMP du 17 ^{ème} arrondissement	9 pers.
CMP du 12 ^{ème} arrondissement	4 pers.
CMP du 11 ^{ème} arrondissement	1 pers.
Autres CMP parisiens	8 pers.
CEAPSY	2 pers.
Hôpitaux AP/HP	5 pers.
Psychiatrie libérale	1 pers.
La personne elle-même :	8,7% (18 pers.)
Entourage familial :	3,9% (8 pers.)
Services de l'Œuvre Falret	1,45% (3 pers.)
MASP	1 pers.
Siège	2 pers.
Associations spécialisées (Primo Lévi +PIMMS de Paris) :	1% 2 pers
GEM parisien :	0,48% (1 pers.)
UNAFAM Paris	0,48% (1 pers.)
Services de soins à domicile :	0,48% (1 pers.)
Total	100 % (206 pers.)

En 2015, 13 personnes supplémentaires ont été signalées comparativement à 2014 (193 personnes)
Trois facteurs peuvent expliquer cette tendance :

1/ Cette année, nous avons reçu 94 signalements de la MDPH, au lieu de 69 en 2014 (contre 11 en 2013) : ce chiffre s'explique par la pratique désormais systématisée, en année pleine, de l'envoi des notifications de la MDPH directement aux services (21 orientations vers le SAVS 17 et 73 vers le SAVS 12).

2/ Augmentation de plus de 50% des orientations effectuées par les structures d'insertion professionnelles généralistes et spécialisées, provenant tout de même principalement de Cap Emploi et de Handipass, dans une moindre mesure.

3/ Augmentation de 50% des orientations provenant d'ESAT et des structures d'hébergement à vocation sociale.

A contrario, nous repérons une diminution nette des orientations effectuées par les SSDP 12^{ème} et 17^{ème} arrondissements, ainsi que par les CMP. La psychiatrie libérale ne nous a adressé qu'une seule personne. Les contacts pris par les personnes elles-mêmes ont diminué de 44%.

Par ailleurs, des partenaires orienteurs l'année dernière ne nous ont plus adressé de personnes cette année : les services hospitaliers de psychiatrie adultes, les SAVS et SAMSAH parisiens.
Les organismes de protection juridique des majeurs ne nous ont, comme l'année dernière, adressé aucune personne, ce qui continue de nous interroger, car le SAVS pourrait être un accompagnement complémentaire pour certaines personnes.

Enfin, les nouveaux orienteurs cette année : le Centre d'Ecoute et d'Accueil sur les Troubles PSYchiques (CEAPSY, que les cadres du Pôle Services Paris ont rencontré en janvier 2015), les structures pour personnes déficientes intellectuelles et/ou concernés par un trouble autistique, un SAVS/SAMSAH provincial, le Siège de l'œuvre Falret et un service de soins à domicile.

3.2. Les 103 personnes accompagnées en 2015

Evolutions entre le 01/01/15 et le 31/12/15

Nb de personnes présentes au 01/01/15	79
Nb de personnes présentes au 30/06/15	81
Nb de personnes entrées dans l'année 2015	24
Nb total de personnes accompagnées entre le 01/01/15 et le 31/12/15	103
Dont Nb de personnes sorties dans l'année 2015	20
Dont Nb de personnes présentes au 31/12/15	83

Au total, **103 personnes** ont été accompagnées en 2015 (109 en 2014).

24 nouvelles personnes ont été admises et accompagnées par l'établissement :

Depuis l'ouverture, le SAVS Paris a ainsi accompagné 301 personnes.

Au 31/12/2015, l'établissement accompagne 83 personnes.

20 fins d'accompagnement ont été prononcées (30 en 2014) :

- ✎ 5 personnes n'ont pas adhéré à l'accompagnement (après quelques mois ou années), décision communiquée par elle ou pas, partagée ou non par l'équipe
Pour chacune, nous pensons que la poursuite de l'accompagnement par notre service leur aurait pourtant été bénéfique.
- ✎ 3 personnes ont estimé ne plus avoir besoin du SAVS.
- ✎ 2 personnes, accompagnées depuis 2011, ont pu évoluer de façon favorable : l'une d'elles s'est mise en couple (ce qui a stabilisé sa situation), l'autre a obtenu un CDI en ESAT, ce qui était son projet avec le SAVS.
- ✎ Pour 2 personnes, leur état de santé psychique s'est fortement aggravé, situation qui entravait l'accompagnement depuis quelques temps; le soin est alors devenu prioritaire, voire un préalable à la poursuite de l'accompagnement. Pour l'une d'entre elles, la situation est devenue tellement conflictuelle que l'équipe de Direction a décidé de mettre un terme à l'accompagnement, n'ayant en outre, pas obtenu de soutien du psychiatre.
- ✎ 2 personnes n'adhéraient plus à l'accompagnement, ne donnant pas suite à nos contacts malgré nos relances et le travail effectué avec les équipes de soin. Elles n'avaient pas fourni, au bout de plusieurs mois d'accompagnement, les documents nécessaires à la constitution de leur dossier de demande d'aide sociale légale.
- ✎ 1 personne a décidé de mettre fin son accompagnement en raison du dossier de demande d'aide sociale légale qu'elle jugeait trop intrusif.
- ✎ Pour 1 personne, sa déficience intellectuelle s'est manifestée de façon plus évidente dans les tous premiers temps de l'accompagnement.
- ✎ 1 personne a rencontré des problèmes de santé somatique très invalidants, rendant l'accompagnement trop contraignant pour elle.
- ✎ Pour 1 personne, son état de santé psychique s'est révélé très précaire.

✚ 1 personne, suivie depuis 6 ans, a choisi un SAVS plus proche de chez elle, qui a ouvert en octobre 2015 dans le 12^{ème} arrd.

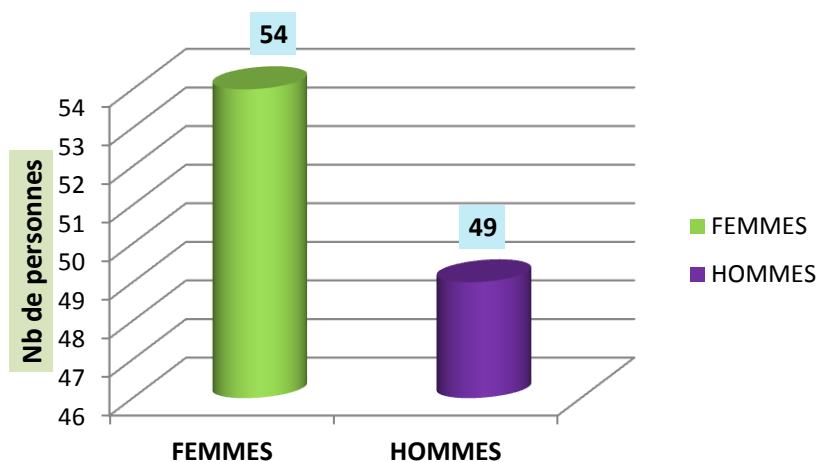
✚ Pour 1 personne, sa situation familiale a évolué (naissance d'un 6^{ème} enfant), ainsi que sa situation professionnelle (reprise d'un emploi), le rendant, selon lui, indisponible pour poursuivre son accompagnement.

La **durée moyenne d'accompagnement** pour ces 20 personnes est de **3 ans** avec une fourchette allant de 1 mois et demi à 8 ans.

Six personnes accompagnées de longue date ont quitté l'établissement cette année (dont 1 admise en 2007 et une autre en 2009, soit peu de temps après l'ouverture des deux services).

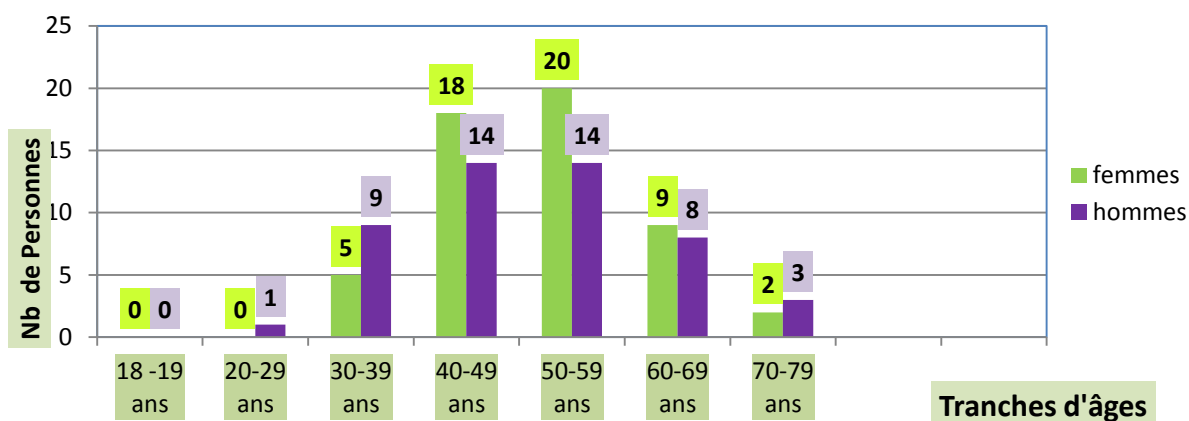
Le SAVS reste un dispositif indispensable à des personnes pour lesquelles il représente souvent l'unique lien à l'extérieur en dehors du soin. Sans le SAVS, nous évaluons qu'elles retourneraient à un isolement et à un déséquilibre relationnel et social préjudiciable.

3.2.1. Répartition par sexe au 31/12/15



La tendance est identique comparée à celle des années précédentes : les femmes sont plus représentées que les hommes.

3.2.2. Répartition par tranches d'âges au 31/12/15



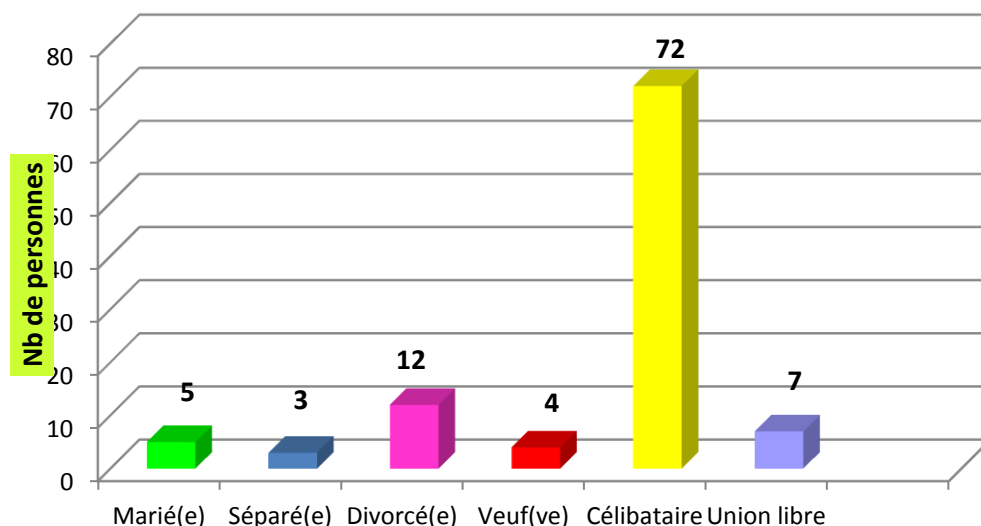
La fourchette des âges des personnes accompagnées se situe entre **25 et 79 ans** ce qui porte la moyenne d'âge à **51,14 ans** (49, 8 ans en 2014).

21% des personnes que nous avons accompagnées en 2015 sont âgées de plus de 60 ans, ce qui s'explique par le vieillissement des personnes déjà accompagnées, mais aussi par al profil des personnes candidates à l'accompagnement, rarement en dessous de la quarantaine.

La moyenne d'âge des femmes est de 51,7 ans (49,2 ans en 2014 et 46,3 ans en 2013), celle des hommes de 49,8 ans (49,7 ans en 2014 et 48,3 ans en 2013).

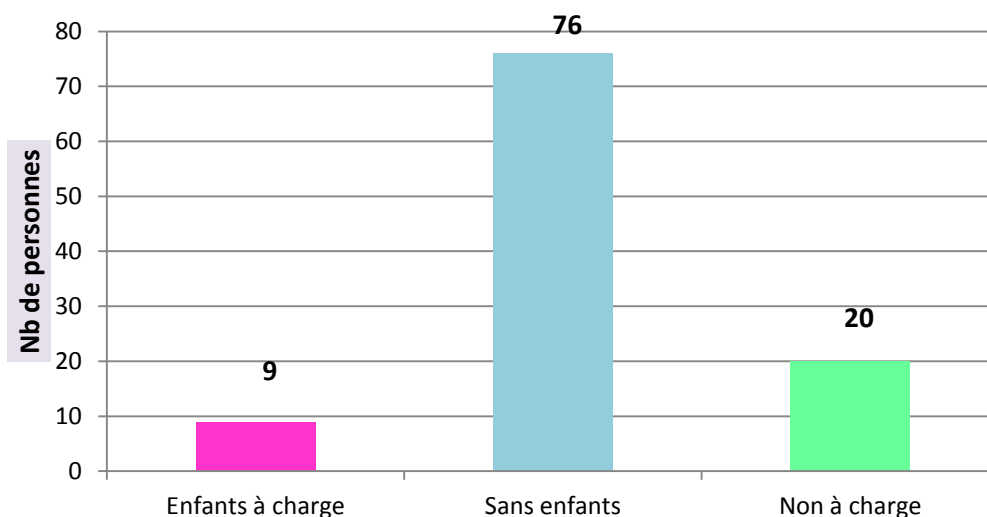
3.2.3. Situation familiale au 31/12/15

Situation matrimoniale :



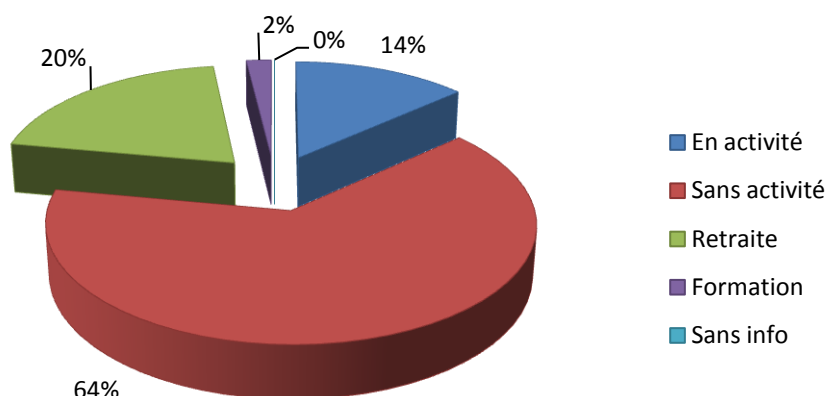
88% des personnes sont célibataires ou séparées/divorcées/veuves, la très grande majorité étant célibataire. Très peu de personnes vivent en couple ou entretiennent une relation amoureuse. Cette situation est source de souffrance pour certaines, d'autant plus que l'isolement et la maladie ne favorisant pas en général l'ouverture à l'autre et complexifient d'autant plus la rencontre affective et amoureuse en raison des enjeux et importantes attentes à ce titre. Nous notons que 11% des personnes sont mariées ou en union libre, ce qui représente une tendance à la hausse par rapport aux années précédentes.

Situation parentale :



70% des personnes accompagnées n'ont pas d'enfant.

3.2.4. Activité professionnelle au 31/12/15



La tendance est la même que celle observée l'année dernière : 64% des personnes n'ont pas d'activité professionnelle (63% en 2014).

Précisons que parmi les personnes que nous notons en situation d'activité professionnelle, certaines d'entre elles sont en congé maladie (parfois de longue durée) et ne sont donc pas en situation concrète de travail.

3.2.5. Nature des ressources au 31/12/15

NATURE DES RESSOURCES		NOMBRE DE BENEFICIAIRES AU 31/12/2015
REVENU PRINCIPAL	AAH	55
	Retraite	21
	Pension d'invalidité	17
	Salaire	10
	Allocations chômage	9
	RSA	7
	Revenus ESAT	5

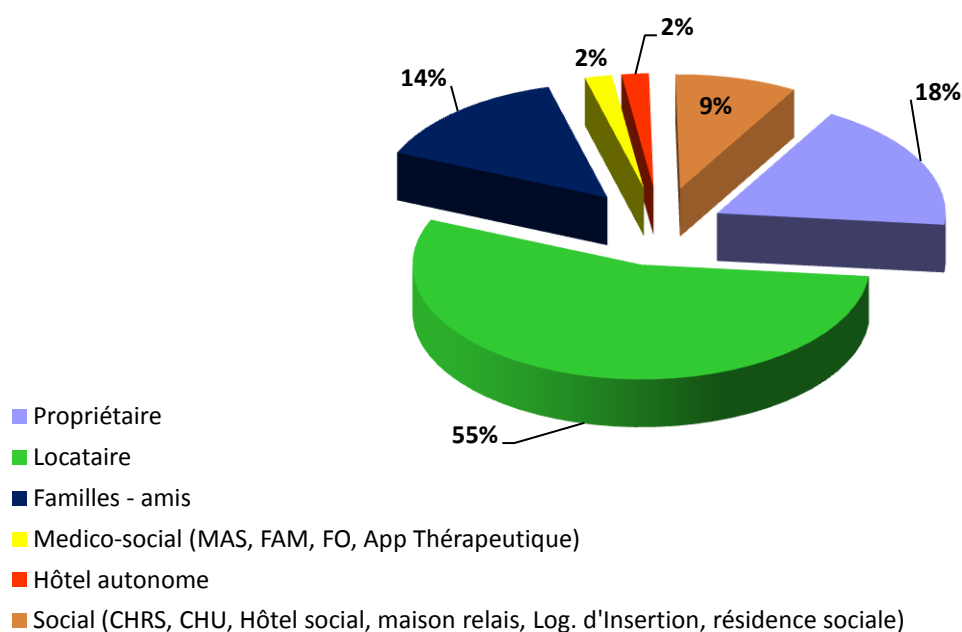
La majeure partie des ressources des personnes sont issues de situation relevant du handicap ou de l'invalidité. Certaines personnes cumulent plusieurs des revenus ci-dessus (ex : salaire+complément d'AAH).

Les personnes que nous accompagnons vieillissent et on atteint l'âge de départ à la retraite.

Nous notons que le tiers des personnes est bénéficiaire d'une RQTH.

3.2.6 Modes d'hébergement et lieu de résidence des personnes au 31/12/15

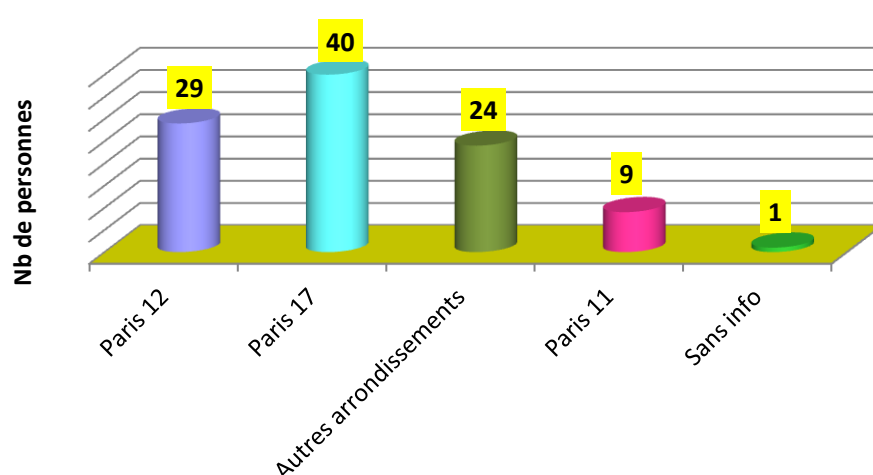
Modes d'hébergement au 31/12/15



La grande majorité des personnes est locataire, parmi ces personnes, la plupart réside en logement social.

La famille reste pour certaines personnes l'unique solution d'hébergement.

Lieu de résidence des personnes au 31/12/15



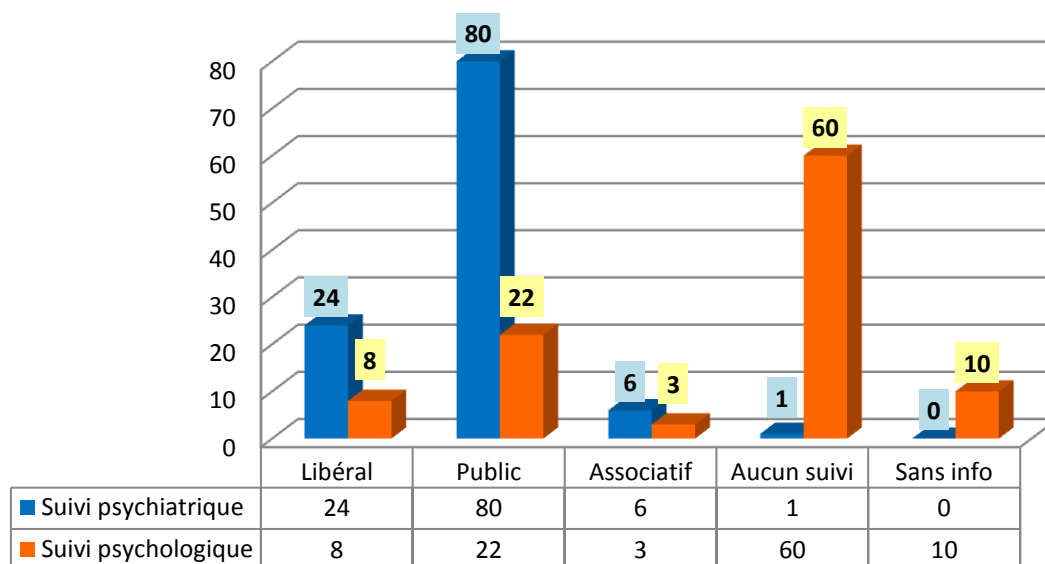
Comme toutes les années précédentes, la majorité des personnes accompagnées sur chaque site réside dans l'arrondissement d'implantation du service ou dans les arrondissements limitrophes. Le SAVS 17 a poursuivi l'accompagnement de 2 personnes résidant dans le 12^{ème} arrondissement.

↳ SAVS 17 : 77% des personnes accompagnées résident sur le 17^{ème} arrondissement.

↳ **SAVS 12** : 74% des personnes accompagnées résident sur les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Le SAVS reste un service de proximité, l'éloignement géographique pouvant parfois être un frein à l'admission ou à la poursuite de l'accompagnement.

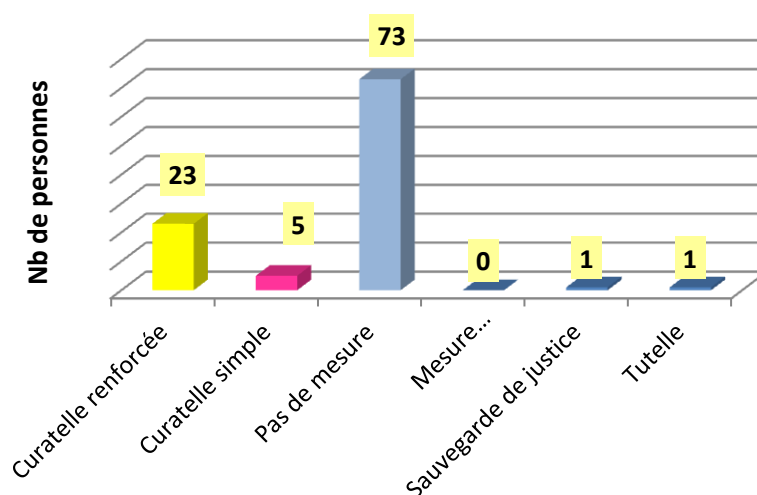
3.2.7 Types de suivi psychiatrique et psychologique



La majeure partie des personnes bénéficie d'un suivi psychiatrique, 77% dans le secteur public. Pour certaines, c'est le travail mené par le SAVS qui a permis, car cela était nécessaire, qu'elles s'inscrivent dans une démarche de soin en santé mentale. Pour d'autres, c'est un médecin généraliste ou un neuropsychiatre qui assure ce suivi

58% des personnes n'ont pas de suivi psychologique.

3.2.8. Mesures de protection juridique au 31/12/2015



70% des personnes accompagnées ne font pas l'objet d'une mesure de protection juridique, contre 76% en 2014.

22% des personnes bénéficient d'une mesure de curatelle renforcée, qui est donc toujours la mesure la plus représentée (20% en 2014).

L'accompagnement peut consister à accompagner ou solliciter la mise en place d'une mesure de protection ou à l'aménager. Il est très fréquent que le SAVS joue un rôle important de coordination et de médiation auprès des organismes de protection juridique des majeurs.

A noter que la perspective, pour la personne sous mesure de tutelle, est un passage en curatelle en 2016.

3.3. L'activité 2015 en chiffres

TYPES D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	COMMENTAIRES
LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS			
Entretiens individuels au SAVS	1 422	99	Fourchette de 1 à 49 entretiens par personne
Visites à domicile	271	49	Fourchette de 1 à 23 VAD par personne
Accompagnements extérieurs	95	39	Fourchette de 1 à 9 accompagnements par personne
Visites à l'hôpital**	12	4	Fourchette de 1 à 8 visites par personne
Réunions de travail inter-partenariales dont synthèses	56	40	Fourchette de 1 à 4 par personne
Rencontres avec les familles	8	6	Fourchette de 1 à 3 par personne
LES TEMPS COLLECTIFS			
178 Ateliers et sorties en semaine*	1 053 participations	70 personnes	Fourchette de 1 à 50 participations par personne
32 Sorties du samedi	179 participations	40 personnes	Fourchette de 1 à 44 participations par personne
90 Permanences***	575 participations	57 personnes	Fourchette de 1 à 16 participations par personne

67% de l'ensemble des personnes accompagnées ont participé à au moins une activité sur l'année 2015.

*3 activités et sorties en semaine annulées, soit faute de participants, soit pour des contraintes liées au service (arrêt de travail et travaux dans l'immeuble entraînant des nuisances sonores importantes)

**19 hospitalisations (de 24h à plusieurs semaines) en psychiatrie ont concerné 12 personnes. Les hospitalisations ont eu lieu au sein des hôpitaux de psychiatrie générale, mais aussi dans les centres d'accueil et de crise de proximité ou dans des cliniques privées.

8 hospitalisations pour des raisons somatiques ont concerné 8 personnes.

*** En 2015, les deux sites ont mené régulièrement des temps de permanence. Ils n'ont pas de support prédéfini, le groupe peut décider de faire un jeu de société, de discuter autour d'une boisson, d'accéder aux ordinateurs en libre-accès ou de poursuivre leurs créations (mosaïque notamment), par exemple.

Au SAVS 12, la permanence est un temps où deux accompagnateurs sociaux sont disponibles pour accueillir toute personne accompagnée se présentant au service en fin de journée (lundi de 17h30 à 19h).

Au SAVS 17, un accompagnateur social accueille les personnes, s'assure que ce temps se déroule au mieux (veille) sans pour autant animer le groupe pendant les deux heures que dure ce temps (les vendredis de 14h30 à 16h30). La secrétaire chargée d'accueil veille également aux bonnes conditions d'accueil et au déroulement de ces temps. L'objectif visé est que les personnes s'approprient ce temps, dans un esprit d'autogestion et de prise d'initiative. Cette année, nous avons pu observer que les personnes s'approprient ce temps de façon plus naturelle et systématique, en y accueillant les nouvelles personnes accompagnées, sans qu'il y ait pour autant besoin de la présence d'un membre de l'équipe pendant toute sa durée.

3.4. Le Groupe d'Expression des personnes accompagnées

Fin 2014, le CVS (en place depuis 2008) a décidé sa dissolution et de mettre en place un groupe d'expression pour chaque site.

Ainsi, le SAVS 17 et le SAVS 12 ont tout d'abord chacun proposé une première réunion d'information (respectivement les 16 et 19 janvier 2015), à l'occasion de laquelle, les chefs de service ont informé ou rappelé aux personnes accompagnées le contexte de cette nouvelle modalité de participation, plus adaptée à l'établissement et favorisant davantage l'expression de tous, sur tous sujets concernant la vie du service. Ensuite, chaque site s'est organisé selon des modalités globalement similaires mais respectant leurs spécificité propres.

Différents thèmes ont été abordés durant cette première année de fonctionnement des groupes d'expression :

Au SAVS 17 :

03/04/2015 :

- ✓ Circulation du projet d'établissement et échanges,
- ✓ Information sur la mise en place pour 6 mois de l'atelier socio-esthétique,
- ✓ Information et appel à candidature pour le Comité Ethique de l'Œuvre Falret,
- ✓ Fonctionnement du groupe d'expression (fréquence, modalités de recueil des échanges, etc.)
- ✓ Information sur la diffusion d'un questionnaire de satisfaction sur les temps collectifs et échanges sur les activités,
- ✓ Projet de courrier d'une personne accompagnée au sujet des locaux, jugés peu adaptés (accessibilité et configuration) invitant d'autres personnes à le signer.

10/07/2015 :

- ✓ Les règles du savoir-vivre ensemble au SAVS Paris 17,
- ✓ La reprise de l'atelier écriture,
- ✓ Echanges autour des ateliers création et jardinage,
- ✓ Rappel du projet de courrier au sujet des locaux.

30/10/2015 :

- ✓ Présentation des résultats du questionnaire de satisfaction sur les temps collectifs,
- ✓ Rappel des règles du savoir-vivre ensemble,
- ✓ Informations (logistiques),
- ✓ Perspective de rencontre avec Mme GODIN, Directrice du Pôle Services Paris, lors du prochain groupe d'expression.

Au SAVS12 :

30/03/2015 :

- ✓ Rappel des modalités du groupe d'expression
- ✓ Transmissions d'informations générales, discussion autour du plan Vigipirate et de ses conséquences pour le SAVS, modalités de l'atelier culinaire
- ✓ Horaires d'ouverture du service, accueil téléphonique, accueil d'une personne nouvellement arrivée au service : principe et modalités ?
- ✓ Suggestions d'achats et de réaménagement matériels pour le service

12/10/2015 :

- ✓ Lecture des règles de fonctionnement, approuvées par tous.
- ✓ Retour sur les décisions prises en équipe suite à la réunion du 30 mars 2015 : rappel des horaires d'ouverture du service, des règles d'utilisation des téléphones portables lors des activités, questions diverses logistiques, proposition de créer une « feuille de choux du SAVS 12 », information sur le prochain atelier écriture du Pôle Services, point sur l'avancée de la recherche de bénévoles pour les ateliers jardin et informatiques, proposition d'organisation pour la fête du SAVS le 05/12/2015.
- ✓ Information sur la participation du SAVS 12 au Conseil Local du handicap du 12ème et sur son ouverture à toute personne qui le souhaite.
- ✓ Conclusion de la réunion par un temps d'expression ouverte lors de laquelle divers points ont été abordés par les personnes accompagnées et notamment des propositions de sorties (Notre-Dame, Tour Montparnasse, visite de la Tour Eiffel, Château de Vincennes, etc.).
- ✓ La question des relais des suivis individuels en cas d'absence de l'ASR : comment cela s'organise-t-il ?

A l'issue d'une année de fonctionnement du groupe d'expression, le bilan est très positif : 10 à 15 personnes sont présentes (pas forcément les mêmes à chaque réunion), participatives, sur des questions qui concernent davantage la vie de leur service. Les professionnels sont également satisfaits de cette nouvelle dynamique.

3.5. L'intervention de la psychologue au SAVS Paris

Par Marie ESCURE, psychologue au SAVS 17

Cette année, nous avons voulu mettre en lumière la plus-value apportée, sur une année pleine, par la présence d'une psychologue sur une journée complète (au lieu d'une demi-journée jusqu'en 2014) :

Qu'est-ce que la présence d'une psychologue une journée par semaine apporte et permet à l'équipe ? Comment s'organise son intervention sur ce temps ?

Le temps du mercredi matin est consacré aux rencontres avec les personnes susceptibles d'être accompagnées au SAVS (entretiens de premier accueil).

Je participe donc au processus d'admission : qu'est-ce que cela signifie pour moi ? Qu'une de mes missions va être d'interroger le cadre de ce premier accueil, les enjeux qu'il représente autant pour la personne accueillie que pour l'équipe. Je vais porter mon attention aussi bien sur le contenu (ce qui se dit dans l'entretien) que sur le contenant (le cadre de l'échange) de ce premier temps de l'accueil. D'ailleurs, il me semble que cette mission est inhérente à la fonction même du psychologue dans une équipe.

Cette année l'équipe s'est beaucoup questionnée sur la pertinence et l'intérêt de modifier le déroulement de cette phase d'admission. Nous poursuivrons ces échanges en 2016 dans le cadre de la démarche d'évaluation interne qui permettra peut-être d'expérimenter une façon différente d'accueillir les personnes.

Des réunions de synthèse sont organisées par le SAVS avec les partenaires intervenant auprès des personnes: il me semble que ma présence permet de faciliter mon inscription dans le lien à ce partenaire et me donne davantage de légitimité pour échanger au sujet de la personne par la suite.

Le temps de l'après-midi est celui du « rassemblement » puisque c'est le temps de la réunion clinique, un « entre nous » d'une durée de 3 heures, à l'occasion duquel mes collègues ont à présenter les points d'étape qu'elles font, chacune, dans leur travail d'accompagnement auprès de chaque

personne. Ce temps d'échange et de réflexions favorise le partage de vécus et de questionnements. C'est un temps précieux pour mettre en perspective ce qu'elles font, comment elles le font et comment elles le vivent. Je participe à ce temps de mise en mot, de mise en sens, de mise à distance, bien utile pour travailler la pratique de la relation d'accompagnement, qui demande des réajustements nécessaires et réguliers. Je travaille avec elles, dans ce moment riche d'élaboration la question du sens de la relation d'aide et d'accompagnement qui s'engage à chaque nouvelle rencontre.

Je peux également être sollicitée par mes collègues, ou moi-même proposer lorsque j'y perçois un intérêt, de rencontrer la personne accompagnée. C'est souvent autour de la question de la poursuite de l'accompagnement, quand elles ont le sentiment que « ça coince »...Mais qu'est-ce qui coince ? Où ça coince ? D'où l'importance parfois d'entendre les deux parties, cela peut permettre un dégagement, une ouverture, une piste à entrevoir ensemble.

Je peux aussi travailler avec une collègue la possibilité pour une personne accompagnée d'élaborer une demande d'aide psychologique. C'est un travail d'évaluation de l'adéquation entre le besoin et le désir de la personne avec ses réelles possibilités d'accompagnement thérapeutique : qui le souhaite ? Pourquoi ? Ce qui va le faciliter ou pas ?

Je participe également aux réunions « intersites » qui ont lieu une fois par trimestre avec l'équipe du SAVS 12. Des rencontres avec mes collègues psychologues du SAVS 12 et du SAMSAH ont également lieu deux fois par an.

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur mon activité informelle, celle exercée dans les « interstices » du SAVS, comme le dit R. Roussillon, essentielle au travail du psychologue en institution.

Mais... Le temps manque ! Il serait opportun alors que « le temps du psychologue » soit un jour augmenté pour reconnaître et soutenir davantage le travail de liaison entre la dimension éducative, sociale, médicale et psychologique, que le psychologue favorise dans une structure sociale.

4. L'ACCES A LA CULTURE : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté

4.1 L'accès à la culture au SAVS PARIS

Les missions du SAVS Paris impliquent nécessairement son ouverture sur son environnement de proximité et plus généralement sur l'ensemble des acteurs lui permettant de remplir ces dernières de façon adaptée et dans l'intérêt des personnes accompagnées. Chaque membre de l'équipe doit participer à ce travail, ce que souligne la recommandation de l'ANESM « Ouverture de l'établissement à et sur son environnement ».

Le Préambule de la Convention nationale « Culture et Handicap », signée le 1er juin 2006 par la Commission Nationale Culture et Handicap stipule que, rappelle que l'accès des personnes handicapées à la culture est une exigence de la démocratie culturelle, qu'elle permette aux personnes handicapées de développer leur créativité artistique et intellectuelle et que le développement de la culture dans les établissements médico-sociaux est une mission d'intérêt général.

Au SAVS PARIS, l'accompagnement social de personnes souffrant de troubles psychiques ne s'envisage pas sans un réseau partenarial étroit, à trois niveaux :

- ✓ Avec les professionnels du secteur médico-social (structures généralistes d'aide aux personnes en difficultés) et particulièrement avec le champ de la psychiatrie ;
- ✓ Avec l'entourage familial, amical et de quartier afin de répondre aux missions du SAVS, service dit de « proximité »;
- ✓ Enfin, avec toute structure favorisant l'insertion dans la cité : culturelle, de loisirs, de quartier, etc.

Le SAVS PARIS est ainsi en lien régulier avec de multiples structures spécialisées la culture. Dans ce cadre, le partenariat est régulier et souvent constant mais ne fait pas nécessairement l'objet d'une formalisation via une convention.

Ce réseau partenarial tient une place importante au sein du SAVS notamment parce qu'il permet de mettre en place des activités diversifiées.

Certains peuvent cependant s'inscrire dans la durée. En effet, le SAVS s'inscrit dans les orientations politiques nationales, visant à favoriser l'accès à la culture à de nouveaux publics : on peut citer la mission gouvernementale « **Vivre ensemble** »³ qui a permis, dans le cadre d'un groupe de travail intitulé « Elargissement des publics » d'ouvrir les structures culturelles à de nouveaux publics. Cette mission a mis en place des professionnels « relais », aussi bien dans les structures culturelles que sociales, afin de construire des ponts entre les deux secteurs et de permettre aux personnes accompagnées au SAVS de bénéficier d'une offre culturelle adaptée.

Ainsi, les accompagnateurs sociaux sont, souvent par binôme, « relais du champ social » de structures culturelles comme le musée du Louvre, la Cité de la Musique, La Villette, le musée du Quai Branly, le Centre Georges Pompidou, La BNF, Le Palais de Tokyo, la Gaité Lyrique, Palais de la Découverte, Grand Palais, etc.

Les accompagnateurs peuvent s'investir pendant une à deux années dans une des structures culturelles afin de connaître l'ensemble de ses offres et de pouvoir en faire pleinement bénéficier les

³ « La mission « Vivre ensemble » réunit trente-deux établissements culturels qui travaillent ensemble pour aller à la rencontre des publics peu familiers des institutions culturelles. Leur objectif est de faire jouer pleinement à la culture son rôle dans la lutte contre l'exclusion et de contribuer ainsi à la démocratisation culturelle. Ils illustrent la variété des lieux culturels : musées, monuments, scènes de spectacle vivant (théâtre, musique, danse...), cinémas, bibliothèques et médiathèques, centres d'archives ». Cf. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Mission-Vivre-ensemble>.

personnes accompagnées au service. A ce titre, ils peuvent bénéficier de pré-visites et de sessions de formation qui sont toujours appréciés.

Les sorties culturelles sont fréquentes (approximativement bimensuelles). Organisées le plus souvent et dans la mesure du possible selon les attentes et envies des personnes accompagnées, les visites, rencontres, conférences régulières permettent l'ouverture vers de nouveaux lieux, la découverte de l'actualité culturelle du moment, l'échange avec le groupe et l'équipe avant, pendant et après le temps d'activité.

Cette année les deux équipes ont animé un atelier d'expression artistique en commun sur plusieurs séances, qui a abouti à une œuvre collective sur la thématique du lien.

Il s'agissait de s'essayer à plusieurs techniques, de construire un projet commun, mais surtout de se faire plaisir en se changeant les idées à partir d'un support concret.

Ce furent des moments où chacun pouvait non seulement trouver sa place dans le groupe, mais également s'approprier le projet, susciter le désir d'accéder à l'art et à la culture, être acteurs mais aussi architectes dans le cadre d'échanges conviviaux.

Notons que le SAVS PARIS participe à des actions dans le cadre du collectif « L'Art&l'Être » qui fédère des associations accompagnant des hommes et des femmes touchées par la maladie mentale afin de promouvoir et soutenir leurs projets artistiques à l'occasion d'expositions régulières et d'espaces de rencontre avec d'autres artistes et le public.

Grâce à ce collectif, des temps communs autour de la création des personnes accompagnées se sont déroulés dans différentes structures de l'Œuvre Falret. De plus, des expositions ont pu avoir lieu dans le cadre d'événements particuliers (inauguration d'un centre de santé, semaine d'information sur la santé mentale, semaine du handicap).

4.2 La culture, support au projet d'accompagnement des personnes

Au travers divers moyens d'intervention et d'action, la culture occupe une place à part entière dans les missions du SAVS. La relation d'aide est souvent principalement axée sur un travail autour des limitations rencontrées par les personnes, comme la plupart des services sociaux. A travers la culture, l'objectif principal, est de colorer différemment la relation accompagné/accompagnant : le projet artistique est dynamisant, ouvert sur l'extérieur et potentiellement accessible à tous, car il s'agit de s'ouvrir sur ses émotions, celles des autres et de les partager.

De plus, la perspective, l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet culturel permet une ouverture vers le monde du possible, une construction à venir. Le projet culturel fédère et permet de lutter contre l'isolement des personnes.

Il s'agit aussi de promouvoir l'expression artistique et culturelle des personnes accompagnées, d'aller vers une reconnaissance et une découverte de leur travail. Tout cela contribue à apporter un regard différent et moins négatif sur les troubles psychiques, maladie du lien à l'autre. Le projet artistique et/ou culturel peut avoir alors plusieurs dimensions : citoyenne, politique et sociale.

Notons qu'il est difficile de pouvoir évaluer et conscientiser l'effet de mieux-être de la culture sur la santé des personnes. C'est par certaines phrases, tirées de moments informels, qu'il est possible le plus souvent de mesurer l'impact de ce projet sur le bien-être général : « *ça fait une pause dans la tête* », « *on pense à autre chose, ça ouvre sur d'autres choses* », « *ça fait découvrir des choses différentes* ».

Lorsqu'elle constitue un point d'ancrage, un centre d'intérêt, une affinité particulière pour la personne, la culture, au sens large, est un axe de travail, une perspective à part entière.

Depuis la création du SAVS, plusieurs demandes ont déjà été travaillées individuellement avec certaines personnes, par exemple : la promotion de leur travail en allant démarcher des lieux d'exposition ou de promotion, en créant des supports (type book, site internet...), en développant des contacts spécifiques, en repérant des lieux, des horaires, etc.

Pour d'autres, il s'agit de prévoir et d'organiser une sortie : des partenaires tels que l'association Cultures du Cœur⁴ et le Secours Populaire proposent gratuitement ou à des tarifs très réduits des

⁴ « Les partenaires sociaux de Cultures du Cœur, appelés « relais », sont des acteurs essentiels du dispositif de Cultures du Cœur. En devenant relais, les structures sociales permettent à leurs publics d'accéder à des sorties culturelles et pratiques artistiques. Elles inscrivent ces actions dans une démarche d'accompagnement social. Ces relais s'engagent à nos côtés dans la lutte pour l'accès à la culture pour tous et adhèrent à nos principes déontologiques : liberté de choix des spectacles,

offres culturelles diverses. C'est grâce à ces outils que lors de chaque permanence ou, plus rarement, en entretien individuel, de nombreuses personnes bénéficient de places de spectacle, de cinéma, de théâtre, de concert ou plus occasionnellement selon l'offre de visite de musée, de sport ou de danse. Les personnes accompagnées, pour la plupart, sollicitent ce dispositif et les retours sont très positifs. Il s'agit d'un moyen pour elles de s'autonomiser dans la gestion de leurs loisirs, tout en pouvant en faire profiter leur entourage.

Le support informatique du dispositif, ainsi que le repérage des lieux et horaires des événements permettent un véritable support à l'échange entre la personne et l'accompagnateur social référent et de travailler sa projection et ses capacités d'anticipation.

Ainsi, le projet artistique peut-être, en fonction de chacun, un support de l'accompagnement, dans le cadre des missions premières du SAVS, d'accompagnement vers l'extérieur, d'autonomie des personnes.

Enfin, le SAVS PARIS est ouvert sur les ressources locales des arrondissements dans lesquels les deux sites sont implantés : chacun d'entre eux tente de développer des liens avec les infrastructures existantes, qu'elles soient municipales ou associatives. Chaque service est aussi attaché à découvrir les lieux culturels et de loisirs offerts par son quartier et ses environs.

5. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

5.1. Les rencontres partenariales :

❖ **Le Conseil Local de Santé Mentale du 17^{ème} arrondissement** a été réactivé dans le courant du dernier trimestre 2014.

↳ Animé par un coordonnateur Paris Nord de la Mission de Santé Mentale de la DASES et réunissant des représentants du SSDP/CASVP, du secteur psychiatrique et de l'UNAFAM, il s'est constitué en premier lieu dans le cadre du **Groupe de travail « Logement accompagné »**. L'objectif est d'établir un état des lieux sur les dispositifs du logement accompagné dans le 17^{ème} arrondissement avec tous les partenaires (bailleurs sociaux, associations, pompiers, police, etc....) impliqués dans ce domaine.

C'est ainsi que le SAVS 17 a été contacté en janvier 2015, afin de devenir membre de ce groupe. L'équipe s'est rendue à 6 réunions entre mars et décembre 2015, la dernière rencontre du 04/12/15 ayant été l'occasion de convier les bailleurs sociaux présents sur le territoire, afin d'échanger avec eux sur leur difficultés et réfléchir à des perspectives de travail en commun, dans le but de prévenir ou prendre en charge les situations de locataires confrontés au handicap psychique en situation d'isolement et/ou de troubles de voisinage.

Il est envisagé, dans le cadre de la SISM 2016, la participation du SAVS 17 au Parcours Urbain organisé le 25/03/16 par le CLSM (visite du service et accueil/informations).

↳ Par ailleurs, la chef de service du SAVS 17 a participé à une réunion de la **Commission Situations Complexes (RESAD)**, regroupant des professionnels des champs sanitaire et médico-social de l'arrondissement, afin de réfléchir sur la mise en place d'une charte et au fonctionnement et objectifs de cette instance technique de réflexion clinique. Il s'agit d'évaluer des situations d'adultes en difficultés, de les soutenir, ainsi que les professionnels et bénévoles, par des avis et orientations.

❖ Rencontre avec l'équipe du **CMP Salneuve** le 15/01/15 pour un point sur l'ensemble des situations des personnes accompagnées en commun (une dizaine). Ces réunions sont désormais instituées de façon annuelle, car l'organisation de synthèses individuelles, ne sont pas toujours possibles.

❖ Rencontre avec l'équipe du **CMP et du CATTP Henri-Rochefort** le 28/05/15, dans le cadre d'échanges autour du partenariat à développer.

❖ Rencontre avec le **CEAPSY** le 12/01/15, qui a demandé à rencontrer les cadres du Pôle Services Paris, pour une présentation mutuelle. Le Centre d'Ecoute et d'Accueil sur les troubles PSYchiques a pour mission d'orienter les personnes concernées par les troubles psychiques et leur entourage, ainsi que les professionnels, vers la structure francilienne la plus adaptée à leurs besoins.

❖ Les chefs de service ont poursuivi leurs **rencontres trimestrielles avec l'ensemble des responsables SAVS et SAMSAH parisiens**.

❖ Deux accompagnatrices ont participé à la **Rencontre professionnelle de la plateforme de services l'ADAPT Paris-Val d'Oise** : Les établissements et services Paris-Adultes CAJ/ESAT/SAVS le 08/12/15.

Elles se sont également rendues aux **Portes Ouvertes de l'ESAT Hors Les Murs** ce même jour.

❖ Deux autres accompagnatrices ont participé à la **Réunion d'information Activités de pré-orientations Centre de réorientation spécialisée Alexandre Dumas de Gentilly** le 29/06/15

❖ Début janvier 2015, 2 accompagnatrices sociales du SAVS 12 ont visité la **Résidence d'Accueil Spécialisée Stéphane HESSEL (Association VIVRE)**, ouverte récemment, qui héberge et accompagne des personnes désocialisées et souffrant de handicap psychique vers un logement autonome et vers l'insertion sociale et professionnelle. Puis, le chef de service et un travailleur social de la résidence sont venus rencontrer le SAVS 12. Une des perspectives est de mettre en place un partenariat en vue de prêt de leurs locaux et de partage d'activités culturelles.

❖ La chef de service du SAVS 12 a rencontré, à leur demande, les assistantes sociales du Pôle Logement du CASVP du 12^{ème} arrondissement, afin d'être informés des missions du SAVS.

❖ L'équipe du SAVS 12 a rencontré différentes structures, telles que le **GEM Connexion+** (exposition de peinture d'une personne accompagnée), le **Théâtre TARMAC** (nouveau partenariat), l'animatrice sportive de la MAS du Dr Arnaud (pour le prêt de leur salle de sport et animation d'une séance), Atelier du non-faire.

❖ En lien avec la Mairie du 12^{ème} arrondissement, qui envisageait de créer un **guide des acteurs de la Santé Mentale du 12ème arrondissement**, une accompagnatrice sociale a proposé que deux personnes accompagnées contribuent à son illustration. Ce projet a débuté fin 2015 et se poursuivra courant 2016, en vue de sa diffusion numérique en mars 2016.

❖ Suite à la sollicitation de la Mairie du 12ème arrondissement de Paris, le SAVS 12 s'est inscrit au groupe de travail et de préparation de **la semaine du Handicap 2016**.

Dans ce cadre, en 2015, la chef de service et deux accompagnatrices ont participé à deux réunions préparatoires ayant pour objectif de définir la manière dont les participants (professionnels du secteur du handicap en majorité) du 12ème envisagent de rendre vivante cette semaine qui aura lieu au Printemps 2016. De façon générale, les participants ont manifesté le souhait que cette Semaine du handicap permette d'aller à la rencontre du grand public et ne soit pas destinée seulement aux personnes en situation de handicap et à leurs familles. Est ressortie la nécessité d'associer les élus, les conseillers de quartier et les responsables d'équipements publics de proximité qui ne travaillent pas forcément en lien avec le handicap pour permettre aux actions proposées d'avoir une résonnance maximale auprès du grand public. A l'issue de ces deux rencontres, chacun a proposé des idées de projets, le SAVS PARIS 12 a opté pour :

- Une intervention en dehors du service afin de favoriser la rencontre avec la personne « tout venant » et informer des personnes qui ne connaissent pas le secteur du handicap,
- L'élaboration d'une vidéo traitant de la question de la souffrance psychique,
- Des animations possibles autour d'un Arbre d'information sur le handicap psychique.

Ce projet sera affiné courant 2016.

5.2. Les activités et événements collectifs :

5.2.1. Les activités transversales

❖ L'atelier Socio-Esthétique :

La somme de 20 000 € gagnée dans le cadre du « **Prix Première Chance** » **L'Oréal Luxe / CODES** obtenu le 18/09/14 a permis de rémunérer les prestations d'une socio-esthéticienne en 2015, au bénéfice des deux sites du SAVS Paris, du Foyer de Vie Marie Laurencin et du CHRS Foyer Falret.

Le recrutement de l'intervenante a été finalisé début février 2015 : M^{elle} Gwendoline MUZAS (qui avait effectué un stage de 3 semaines au SAVS 17 en avril 2014), a mené ses interventions de début avril à fin octobre.

Un bilan a été réalisé par M^{elle} MUZAS complété par les responsables des services concernés. Il est assorti d'un document portant les témoignages directs de certains bénéficiaires des soins socio-esthétiques. En voici les grandes lignes :

M^{elle} MUZAS est intervenue à raison de 2 journées par mois pour chaque service :

↳ Les Soins individuels :

Nombre de personnes prises en charge en soin individuel par mois et par service :

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
CHRS Falret	15 Pers.	14 Pers.	16 Pers.	15 Pers.	16 Pers.	16 Pers.	15 Pers.
SAVS 17	16 Pers.	14 Pers.	13 Pers.	15 Pers.	16 Pers.	20 Pers.	
SAVS 12	14 Pers.	14 Pers.	13 Pers.	13 Pers.	14 Pers.	15 Pers.	
Foyer de Vie Marie Laurencin	8 Pers.	10 Pers.	7 Pers.	10 Pers.	8 Pers.	7 Pers.	6 Pers.

105 personnes ont bénéficié des soins prodigués :

SAVS 17 : 31 personnes en soin individuel dont 19 hommes et 12 femmes, soit 74% des personnes accompagnées.

SAVS 12 : 24 personnes dont 19 femmes et 5 hommes, soit 61,5% des personnes accompagnées.

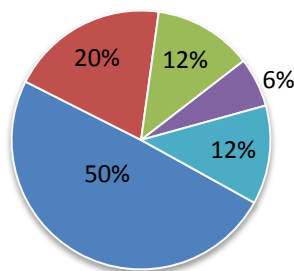
Foyer de Vie Marie Laurencin : 10 personnes dont 8 femmes et 2 hommes, soit 50 % des résidents.

CHRS Falret : 40 femmes, soit 44.4 % des résidentes hébergées.

Les soins proposés aux personnes accompagnées sont variés : Soin des mains / Manucure, du visage, maquillage, modelages (dos, pieds, mains, cuir chevelu...), des pieds.

Les 324 soins réalisés

■ Soin de peau ■ Soin des mains
■ Relaxation/Modelage ■ Conseils/maquillage



Après une première prise de contact avec la personne, où elle découvre la pièce dédiée à la socio-esthétique, c'est elle-même qui choisit le soin qui lui ferait plaisir. Pour les prochains soins, M^{elle} MUZAS l'oriente vers les soins que l'équipe et elle-même ont évalués et adaptés à ses besoins et attentes.

Par le biais du soin, du maquillage, la socio-esthétique aide la personne à développer une confiance en elle, en revalorisant l'image et l'estime de soi. Le toucher, lui, favorise la reconnaissance de leur corps comme faisant partie d'un tout. Les échanges duels sont des moments propices à la verbalisation de leurs ressentis corporels. La parole est libre, tous les sujets peuvent être abordés librement : leurs habitudes, leurs loisirs et leurs difficultés.

A titre d'illustration, la situation d'une femme, très sensible avec laquelle, après plusieurs rendez-vous, une relation de confiance s'est établie. Très renfermée sur elle-même, elle ne supporte pas le reflet du miroir sur elle et le regard des autres. Après 5 soins passés à réaliser des soins du visage, s'occuper de sa peau, elle a pu accepter de faire un maquillage à la condition de se démaquiller après. Sa réaction fut directe et surprenante « **Je me trouve pas mal, Gwendoline... Non je me trouve jolie !** ». Elle a ensuite souhaité le garder, et en la revoyant un mois après, M^{elle} MUZAS a constaté qu'elle avait de la poudre sur le visage et d'après ses dires, qu'elle avait pris plaisir à le faire.

Une problématique souvent rencontrée chez les personnes concerne l'hygiène. C'est un domaine complexe, voire délicat, à aborder pour les équipes socio-éducatives. Lors des soins et ateliers, ce sujet est toujours abordé. L'objectif est de prendre conscience de l'importance de l'hygiène, l'apprentissage des règles d'hygiène de base, afin d'acquérir des habitudes de soin.

Une habitude s'instaura au fur et à mesure des soins : Avant de commencer un soin, contre toute attente, toutes les personnes, de façon naturelle et automatique se lavaient les mains.

En guise d'illustration, la situation d'une femme présentant une peau à problème. Pendant les soins, lui a été expliquée l'importance de bien nettoyer sa peau quotidiennement, d'utiliser une crème adaptée, quelques noms de produits abordables adaptés à sa peau lui ont été communiqués. Un mois après, elle fut ravie et fière de faire part de son achat de nettoyant visage et crème qu'elle utilise désormais quotidiennement.

Les soins du visage, manucures, modelages des mains et du dos furent les soins les plus fréquemment demandés par les personnes. Nous pouvons en déduire que les soins apportés ont une valeur de soin relaxant favorisant la détente et l'apaisement des angoisses, souvent présentes.

« J'ai repris rendez-vous avec vous car vous m'avez apaisé, j'étais très angoissé et cela m'a fait beaucoup de bien » (une personne accompagnée au SAVS 17)

« Je suis vraiment pas bien, mais j'attendais avec impatience votre rendez-vous parce que je sais que je vais mieux aller après » (une résidente au CHRS Falret)

« C'est merveilleux quand je sors de vos soins je me sens léger, dans un nuage, merci » (une personne accompagnée au SAVS 17)

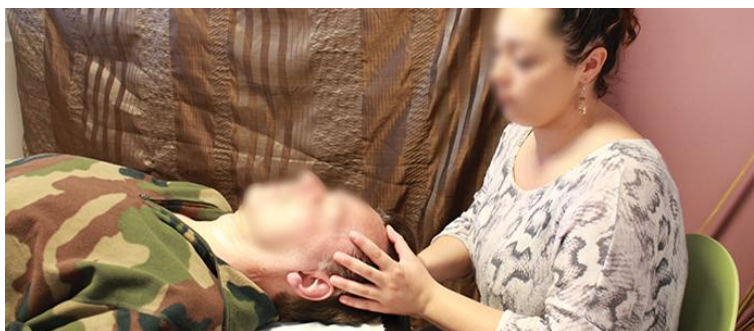
« Ça me fait tellement du bien, Gwendoline, comment je vais faire quand vous partirez ? » (une personne accompagnée au SAVS 12)

« C'est déjà fini ? Je ne pensais pas que cela me ferait autant de bien comme je n'ai pas l'habitude. Je voudrai rester toute la journée » (une résidente au Foyer de vie Marie Laurencin)

« Gwendoline, je suis vidé de mes angoisses » (une personne accompagnée au SAVS 17)

« Je suis contente d'avoir appris avec vous et de prendre plaisir à m'occuper de mon visage » (une résidente au CHRS Falret)

« De venir vous voir cela me sort du foyer j'ai l'impression d'être dans un institut, une pièce chaleureuse qui me reconforte » (une résidente au CHRS Falret)



↳ Les Ateliers collectifs :

Au sein des SAVS 12 et 17, un atelier collectif par mois a été mis en place.

En moyenne, ils ont réuni 6 personnes sur des thèmes bien définis (soins des mains, du visage, colorimétrie, maquillage, etc.)

Ces ateliers avaient pour but de favoriser la resocialisation au travers des échanges entre les personnes. C'est un moment de détente, d'échanges d'expériences de vie et sur les habitudes de soin, de partage.

Un côté ludique est donné aux ateliers, en proposant souvent de créer soi-même ses produits de beauté (gommage du visage, masque de la main..) avec des produits de bases et aisément abordables (sucre, miel, yaourt, chocolat) afin de les rendre acteurs de leur soin.

Les ateliers collectifs ont également eu beaucoup de succès auprès des personnes, certaines ont avoué qu'elles avaient pu le refaire avec plaisir facilement à leur domicile.

Conclusion de M^{elle} MUZAS :

« Il m'est important d'énoncer dans un premier temps le plaisir que j'ai ressenti dans l'approche de la socio-esthétique auprès des personnes en souffrance psychique. J'ai moi-même été agréablement surprise par le succès de la socio-esthétique et de la confiance que m'ont accordée les bénéficiaires. La confiance, qui s'est installée au fur et à mesure de nos rencontres, dans ce travail d'accompagnement qui n'était pas gagnée d'emblée. C'est pourquoi, j'ai le sentiment qu'il est dommageable que le travail entrepris jusqu'à maintenant s'arrête brutalement alors que certains bénéficiaires restent dans l'attente.

J'aurais aimé poursuivre mon travail d'accompagnement et ainsi favoriser le maintien des habitudes de soins acquises durant ces 6 mois afin qu'elles deviennent pérennes dans le temps.

Certaines personnes m'ont ouvertement verbalisé leur regret, voire leur tristesse de me voir quitter l'établissement.

Je finirai par remercier toutes les personnes qui ont porté ce projet. J'ai ressenti beaucoup de respect et d'implication de la part des équipes au regard de mon travail.

Ces 6 mois représentent une expérience positive, tant professionnellement que personnellement, dans la découverte d'un travail pluridisciplinaire, pour le bien-être global des personnes. »

Il a été décidé en lien avec la direction générale de l'Œuvre Falret que les établissements intéressés par la poursuite de cette action tentent de dégager une marge de financement possible sur leurs budgets respectifs et ensuite de lancer un appel à mécénat pour poursuivre cette action dans les années à venir.

❖ L'(es) Atelier(s) Écriture :

Après une expérience de 5 séances sur le dernier trimestre 2014, et à la demande générale des personnes y ayant participé, le SAVS 17 a décidé de reconduire l'expérience, en sollicitant, avec le SAVS 12 et le SAMSAH une subvention, dans le but de poursuivre l'atelier au SAVS 17 et de créer un « Atelier Ecriture Pôle », qui réunirait personnes accompagnées et salariés des 3 services, toujours dans un esprit d'ouverture, sur l'autre et sur l'extérieur. La subvention est destinée à rémunérer l'intervenant, spécialisé dans les ateliers écriture, ainsi que le fonctionnement de l'atelier (matériel, sorties éventuelles, etc.)

C'est finalement la Banque Populaire qui a accordé un financement de 3 500 € début juin 15, complétés en fin d'année par un don de 1 500 € de la MATMUT !

Dès octobre 2015, l'atelier Ecriture du SAVS 17 a pu reprendre, à raison d'une séance mensuelle le mercredi matin.

La perspective, dès janvier 2016 est le lancement de l'« Atelier Ecriture Pôle », un lundi après-midi par mois. Ces deux ateliers co-existeront, avec un mode d'organisation différent.

❖ La participation au Comité Éthique :

Le Comité Éthique est une instance prévue par la Charte Éthique de l'Œuvre Falret, validée en 2009. Il a pour objectif de susciter un questionnement éthique au sein des établissements et services et vise à développer un cadre de référence commun, des outils conceptuels et méthodologiques pour guider la réflexion des professionnels et des personnes accompagnées.

Instance inter-établissements, le Comité est composé de professionnels de l'Œuvre Falret, de personnes accompagnées par elle et de personnes choisies pour leurs compétences et leur intérêt pour les problèmes éthiques (désignation des membres sur la base du volontariat pour 2 ans).

Il est composé, en qualité de membres permanents par :

- Un administrateur : président du comité,
- 2 intervenants extérieurs à l'Œuvre Falret (un Professeur de philosophie et un médecin-psychiatre),
- 2 personnes accompagnées, **dont une du SAVS 17.**
- 5 salariés de l'Œuvre pour le groupe pluriprofessionnel, **dont une accompagnatrice du SAVS 12.**
- 1 bénévole
- 2 personnes de la Direction Générale.

A ce jour, le Comité a traité d'une situation dont l'étude a donné lieu à un avis rendu fin 2014. En 2015, le Comité a poursuivi son action autour d'une situation en lien avec la vie sexuelle et affective d'une personne accompagnée.

❖ Les Journées de l'Art&l'Être :

En juin 2015 une journée créative et festive a réuni des personnes accompagnées, des bénévoles et des salariés (dont SAVS 12 et 17) pour partager un moment commun de création artistique dans le jardin du CHRS/Foyer Falret. Une après-midi en novembre a également été proposée pour la réalisation de cartes de vœux.

❖ Sorties communes SAVS 17 et SAVS 12 :

Deux sorties communes se sont déroulées :

- **Pique-nique**, suivi de la **visite du Musée de l'Orangerie en juillet**, qui a réuni 17 personnes accompagnées et 4 accompagnatrices sociales.
- Visite de **Notre-Dame de Paris** en octobre, qui a rassemblé 15 personnes accompagnées et toujours 4 accompagnatrices sociales.

❖ Un Atelier arts-plastiques en commun :

Dans le cadre du partenariat avec le **Centre Pompidou** et « Entreprendre pour Aider »⁵, le SAVS 12 a bénéficié d'un cycle de trois visites conférences et suite à la deuxième visite, une œuvre a particulièrement plu à l'ensemble des participants : « *mes vœux, 1989* », d'**Annette Messenger**.

Elle représente des photos de parties de corps, représentées en cercle et accrochées par une ficelle. L'installation a plu par son esthétisme. Chaque photo **fait lien à l'autre**, soit par le thème représenté (partie du corps) soit par le système d'accrochage (les photos se touchent, sont liées, sont assemblées).

L'équipe du SAVS 17 nous a fait part de la demande des personnes accompagnées de participer à un atelier arts-plastiques. Nous leur avons proposé de s'associer à un projet commun.

En référence à l'œuvre D'Annette Messenger, nous avons choisis de travailler sur **le thème du lien** et avons réalisé **une œuvre collective** (4 séances de 2h30, entre septembre et décembre 2015 et une dernière en janvier 2016).

5.2.2. Les activités au SAVS 17

❖ Le Bilan Temps collectifs :

Comme nous l'évoquions dans notre rapport d'activités 2014, un bilan des ateliers collectifs a été effectué par l'équipe à partir entre juillet 2014 et mars 2015. Un questionnaire destiné aux personnes accompagnées a donc été élaboré, puis leur a été soumis, entre mai et juin 2015.

Un peu moins de 70% d'entre elles (27 personnes) y ont répondu, en voici les enseignements majeurs :

Les personnes qui participent aux activités en sont globalement satisfaites et souhaiteraient qu'il y en ait davantage. L'équipe a préconisé que cette demande soit reprise en individuel avec chaque personne concernée afin d'envisager une ouverture vers d'autres activités à l'extérieur. En effet, l'objectif du SAVS est l'ouverture vers l'extérieur, l'utilisation des ressources existantes, très développées sur la capitale. Il n'est par ailleurs pas possible, en termes de disponibilités de l'équipe d'augmenter le nombre d'activités collectives, cela se ferait au détriment de l'accompagnement individuel dû à chaque personne.

Quelques personnes regrettent qu'il n'y ait pas davantage de femmes qui participent aux activités, d'autres que les locaux ne sont pas adaptés (exigus, escalier). Certaines personnes pensent qu'il serait intéressant que les ASR soient plus présentes pour faire le lien avec les nouvelles personnes accompagnées : cela peut être fait à l'occasion des permanences du vendredi, ce qui suppose de réexpliquer ce qu'est la permanence et de réfléchir avec les personnes à la manière dont elles peuvent elles aussi, accueillir les nouvelles personnes.

Les activités préférées des personnes sont les suivantes :

Sorties musées (30%), Cuisine (26%), Écriture (18,5%), Café Presse (18,5%), Jeux (11%), Socio-Ésthétique (7,5%).

Leurs suggestions, idées et autres propositions :

- ↳ Peinture, Randonnée, sortie en soirée (pièce de théâtre)
- ↳ Davantage de sorties/activités avec d'autres services
- ↳ Atelier destiné exclusivement aux femmes : idée de proposer un temps de socio-esthétique entre femmes sur le temps de permanence
- ↳ Envoyer le calendrier mensuel des activités plus tôt.

Bien sûr, ces pistes sont évolutives et varient en fonction des personnes, au gré des admissions et fins d'accompagnement et de leur nombre (file active).

L'équipe veille à répondre aux besoins et attentes des personnes, mais évolue dans un contexte restreint, tant par l'augmentation de la file active du nombre de personnes accompagnées (en forte augmentation cette année), que par la disponibilité budgétaire à ce titre, même si les sorties et activités gratuites sont privilégiées.

⁵ Structure philanthropique indépendante, disposant d'un fonds de dotation, dont la vocation est de soutenir des organismes spécialisés dans le traitement des troubles psychiques et neurocognitifs et de mettre l'art au service de la santé mentale.

❖ Un nouvel atelier : Jardin :

Profitant de l'arrivée d'une accompagnatrice sociale particulièrement intéressée par cette activité et disposant de connaissances et compétences en la matière, le SAVS 17 a adhéré dès avril 2015 au **Jardin de Perlimpinpin**, jardin partagé situé dans le parc Martin Luther King, dans le quartier Clichy-Batignolles. Nous disposons d'une parcelle, dont les personnes peuvent par ailleurs disposer librement.

❖ Le mini séjour du SAVS 17 :

Comme les années précédentes, un mini-séjour a de nouveau été organisé cette année. Les objectifs de ce projet restent la découverte et des échanges avec l'équipe et les autres personnes accompagnées, dans un autre contexte que celui du service et de Paris. Tout ceci pouvant alimenter la réflexion autour du projet personnalisé de chaque participant.

Les personnes accompagnées ont participé à la décision du choix de la destination, à l'organisation du séjour (programme des activités, transport, etc.), soutenues par l'équipe.

Cette année, la destination choisie par les personnes accompagnées fut **Lille**. Le séjour, avec hébergement en centre international de séjour, a réuni 7 personnes accompagnées et 2 accompagnatrices sociales. Il s'est déroulé les 29 et 30 juin 2015.

Nous avons disposé, comme chaque année, d'un financement (constant) de 250 €, alloué par la DASES. Cette somme a été complétée par la subvention associative Œuvre Falret d'un montant de 450 € et par le budget activités du service.

Chaque personne a participé financièrement à hauteur de 45 €.

Le bilan de ce séjour a été globalement positif mais après plusieurs années de mini-séjours, nous nous rendons compte que ces derniers font moins l'unanimité. Nous privilégierons donc des sorties exceptionnelles à la journée.

❖ Les fêtes de fin d'année :

Cette année, le SAVS 17 a proposé un temps festif le 24 décembre, qui a réuni 13 personnes accompagnées, autour de jeux de société, suivis d'un échange de cadeaux, préparé en amont, chaque personne en achetant un pour une autre personne.

Un autre temps festif s'est déroulé le 31 décembre, qui a réuni 10 personnes, qui ont pu se déguiser et se faire prendre en photo dans un cadre cartonné spécialement créé et décoré à cette occasion par la stagiaire présente au service. Ce moment s'est prolongé par une sortie au bowling de la Porte Champerret, occasion de remettre les déguisements !

5.2.3. Les activités au SAVS 12

❖ L'Atelier Expression Corporelle :

Débuté en 2013, notre partenariat avec **la Compagnie des Toupies**⁶ a été reconduit chaque année jusqu'en 2015. Madame Sabine D'Halluin a animé des séances mensuelles « d'expression corporelle » qui ont pu être exceptionnellement financées par le Groupe II du budget du SAVS PARIS. Pour la suite, nous avons décidé de ne plus proposer cet atelier qui semble moins répondre aux besoins et envies des personnes que nous accompagnons et parce qu'il nous semble opportun, au bout de deux années de fonctionnement, de clore la session d'expression corporelle.

Néanmoins, certaines personnes du groupe de participants ayant évoqué leur souhait de poursuivre ce type d'activité, la perspective qu'elles intègrent un atelier d'expression corporelle en dehors du service et directement en lien avec Compagnie des Toupies, a été évoqué avec Sabine D'Halluin.

❖ L'Atelier Écogestes :

L'année passée, une accompagnatrice a accepté la **mission de référente « APC »** (Agence Parisienne du Climat) proposée par le Siège de l'association.

⁶ Fondée en 1955, La Compagnie des Toupies rassemble des artistes évoluant au cœur du théâtre et du conte. Par ses créations et propositions, elle permet des rencontres et des liens entre personnes en situation de handicap et personnes valides.

Une des perspectives en 2015, était de mettre en place au service et en lien avec une collègue accompagnatrice, une séance sur le thème des économies d'énergie. Une séance s'est donc déroulée début décembre 2015 sur le thème des « **écogestes du quotidien** » en vue de faire des économies d'énergie (eau, électricité, chauffage, lumière). S'appuyant à la fois sur des données informatives et des supports ludiques et interactifs, cet atelier a plu aux personnes accompagnées.

En 2016, l'idée est de proposer une intervention au sein des autres établissements de l'Œuvre Falret, en co-animation avec les personnes accompagnées intéressées. De plus, une seconde séance sur le tri des déchets est envisagée.

❖ L'Atelier Arts-Plastiques :

Mené par deux accompagnatrices sociales référentes, ce projet est proposé aux personnes accompagnées qu'elles soient déjà sensibilisées à l'art ou sans aucune expérience en la matière.

A partir de septembre 2014, un travail collectif sur le thème de **l'arbre** a commencé, dans le but de participer à une exposition qui a eu lieu au premier trimestre 2015 à la Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris. Deux œuvres collectives ont été exposées, fruit du travail collectif d'une quinzaine de personnes accompagnées. Les sérigraphies d'Andy Warhol ont été source d'inspiration pour l'une des créations. Les mobiles de Calder pour l'autre.

3 personnes accompagnées ont pu également exposer leur travail personnel.

❖ Le Collectif « L'Art&L'Être » :

Le SAVS 12 a de nouveau, en 2015, pris part au projet « L'Art&L'Être » créé à l'initiative de M. Philippe FABRE-FALRET. Ce projet invite celles et ceux qui consacrent du temps à la création et participent à des ateliers artistiques à faire **connaître et mettre leurs œuvres en valeur**.

Une salariée du SAVS 12 est toujours impliquée dans l'action de ce collectif.

Une personne accompagnée au SAVS 12 a exposé ses photos au Centre de Santé Au Maire - Volta (Paris 3^{ème}), du 03/11 au 08/01/16 dans le cadre d'une exposition photos de trois photographes.

❖ Les moments festifs de fin d'année :

Début décembre, nous avons organisé une fête au SAVS 12, financée par la subvention associative de l'Œuvre Falret. Ainsi, 3 commissions associant professionnels et personnes accompagnées se sont créées (« buffet », « animation » et « décoration »).

A cette occasion, les travaux réalisés en atelier arts-plastiques depuis sa création (2013) ont fait l'objet d'une exposition collective au service, le buffet a quasi intégralement été réalisé par les personnes, aidées des professionnels, et un duo d'artistes s'est produit en début de soirée en proposant des morceaux de musiques, des chansons, un blind-test et un karaoké. Ce moment a été apprécié par une grande majorité des personnes présentes !

Un repas de fin d'année a également été proposé.

De façon générale, l'établissement poursuit sa collaboration avec ses **partenaires culturels** (Cultures du Cœur, le Secours Populaire, le réseau des Musées nationaux), ainsi qu'avec ceux instaurés dans le cadre de la mission « Vivre ensemble »⁷.

Cette année le réseau des sites culturels auquel a fait appel le SAVS s'est étoffé avec la **Cathédrale Notre-Dame-de-Paris, l'Arc de Triomphe, le Musée de l'Immigration, le Musée d'Orsay, le Musée Guimet, le Théâtre National de Chaillot** ainsi qu'avec **Tarmac, un théâtre parisien qui propose des spectacles issus de la scène francophone internationale**.

Le projet en lien avec **la Cité de la Musique** et le partenariat initié il y a plusieurs années avec **le Centre Pompidou**, se sont poursuivis.

⁷ Cf. 4. L'accès à la culture : entre mode d'expression, ouverture au monde et citoyenneté

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Cette année, comme les précédentes, nous avons maintenu, pérennisé et étoffé notre réseau partenarial, poursuivi notre réflexion sur nos pratiques et fait évoluer nos modalités d'interventions. L'atelier socio-esthétique, à présent achevé, illustre particulièrement cet élan. Notre souhait pour 2016 est que la mobilisation d'autres établissements de l'Œuvre Falret permette de renouveler cet atelier, très attendu par les personnes accompagnées et les équipes.

Afin de permettre aux professionnels d'améliorer ou consolider leurs pratiques et de nourrir leur réflexion, deux axes seront privilégiés en 2016 dans le cadre du plan de formation : la participation des personnes et les écrits professionnels.

L'établissement débutera sa deuxième évaluation interne dès janvier 2016.

Enfin, nous souhaitons inviter l'ensemble de l'Association à réfléchir sur la question de la dépendance physique et psychique des personnes accompagnées vieillissantes qui peut nécessiter un investissement temporel plus important et d'une autre nature, faisant appel à des interlocuteurs différents en dehors du champ de la psychiatrie, dans un contexte de dispositifs publics encore très clivés.

SAVS PARIS 17

📍 : 135 rue de Saussure 75017 PARIS
☎ : 01 48 88 86 90 - 📠 : 01 42 27 78 15
✉ : savsparis17@oeuvre-falret.asso.fr

SAVS PARIS 12

📍 : 1 Bis Impasse Druinot 75012 PARIS
☎ : 01 55 78 88 17 - 📠 : 01 43 07 40 27
✉ : savsparis12@oeuvre-falret.asso.fr